



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Le gouvernement Macron/Philippe envisage de remettre en cause les congés bonifiés

Le gouvernement prétend faire une réforme des congés bonifiés sur la base du slogan : « **moins longtemps mais plus souvent** » !

Pour rappel, le congé "bonifié" est un congé particulier accordé à un.e fonctionnaire originaire d'un DOM qui travaille dans l'hexagone ou dans un autre DOM, ou au/à la fonctionnaire originaire de métropole qui travaille dans un DOM. Donnant lieu à une majoration de la durée du congé annuel, à une prise en charge des frais de transport et au versement d'une indemnité, ce congé permet aux fonctionnaires d'effectuer périodiquement un séjour sur leur lieu d'origine. Ce dispositif s'inscrit dans une histoire qui a vu des milliers de travailleur.euse.s des territoires ultramarins, ex-colonies, amené.e.s en métropole pour répondre à des besoins de main d'œuvre dans la fonction publique et qui de fait ont subi un déracinement social et culturel.

Avec sa formule «moins longtemps, plus souvent», le gouvernement prétend que sa réforme serait budgétairement neutre, le passage à un billet d'avion payé tous les deux ans au lieu de trois actuellement étant censé compenser les réductions de droits. Or, ces mesures sont loin d'être anodines puisqu'il s'agirait de supprimer le congé supplémentaire de 30 jours, et surtout «l'indemnité de vie chère» ne serait plus versée durant le congé. On est donc loin de l'opération neutre vantée par le gouvernement !

Une fois de plus, l'attaque se porte essentiellement en direction des personnels originaires des DOM et des TOM qui ont besoin de ce dispositif pour garder le lien avec leurs familles.

Par ailleurs, l'abandon du versement de la sur rémunération pendant le congé serait une brèche ouverte sur le principe même de l'indexation des salaires dans les outre mer et mettrait en grande difficultés nos collègues de ces territoires qui ont pour la plupart des salaires modestes.

L'argument du «plus souvent, moins longtemps» est aussi justifié par le gouvernement par une «moindre désorganisation des services». Pourtant, les demandes sont déposées bien en avance permettant ainsi aux services d'organiser le remplacement ...mais pour cela il faudrait leur donner les moyens pour le faire.

Ce qui est en jeu et remis en cause, c'est donc bien les droits des agents originaires des DOM, qu'ils soient affectés en métropole ou dans les DOM. Le gouvernement envisage de prendre un nouveau décret dès juillet 2019 pour modifier le décret de 1978. Une concertation est annoncée en avril et la FSU y portera la voix des personnels et s'opposera à toute réduction de leurs droits.

Le SNPES-PJJ avec sa fédération la FSU s'inscrivent dans une intersyndicale large pour défendre les droits des travailleur.euse.s des DOM et des TOM et appellent à la mobilisation le 9 mai prochain notamment sur cette question. L'appel unitaire contre le projet de destruction de la fonction publique à intégré la revendication du maintien des droits actuels et le refus de ce projet qui remet en cause les congés bonifiées.

Awa nou pé ké pwan dlo mousach poulèt...

Nous pé pa akseptésa...travayè DOM doubout pou dwa an nou !

Non on prendra pas des vessies pour des lanternes...on peut pas accepter cela...travailleurs DOM levons nous pour nos droits !